



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

calcul

Question écrite n° 97078

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) qui remplace la taxe professionnelle. Bon nombre de commerçants, d'artisans, de très petites entreprises ont eu la surprise de recevoir un avis d'imposition bien supérieur au montant de celui dont ils avaient l'habitude de s'acquitter les années précédentes. Aussi, et afin de rassurer les intéressés, il lui demande de bien vouloir lui préciser les bases et les modalités de calcul de ce prélèvement. Il aimerait également être rassuré quant aux éventuels risques de double imposition dans le cas précis où le siège social de l'entreprise est implanté dans la résidence principale de son gérant.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97078

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13859

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)